



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Beauvais, le 04 MARS 2022

Objet : Donner acte de la demande de déplacement du sectionnement du poste DP de Chevrières-Fayel à Chevrières (60)

Réf : Votre dossier référencé DMD-ND2-0389 transmis le 10 janvier 2022
Code de l'Environnement et notamment ses articles R.555-2 et R.555-24

Monsieur le Directeur,

Au titre de l'article R. 555-24 du code de l'environnement relatif aux modifications d'une canalisation de transport, vous avez porté à connaissance de l'autorité compétente, par transmission citée en référence, le projet de déplacement du sectionnement du poste DP (distribution publique) cité en objet.

L'examen des éléments contenus dans ce dossier ne montrant pas que les modifications envisagées sont de nature à entraîner des dangers ou inconvénients nouveaux ou supplémentaires, il vous est donné acte de ce porter à connaissance.

Néanmoins, je vous rappelle que cette modification est soumise aux dispositions des articles R.555-44 (épreuves) et R.555-45 (dossier de mise en service) du code de l'environnement et au respect des prescriptions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014.

Je vous prie, tel qu'indiqué dans le dossier déposé, de bien vouloir informer l'autorité de contrôle du planning prévisionnel des travaux a minima une semaine avant la date envisagée de commencement des opérations.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Sébastien LIME

GRTgaz
Direction des Projets et de l'Ingénierie
Département Projets Val de Seine
A l'attention de M. Frédéric PLUCHARD
7, rue du 19 mars 1962
92622 GENNEVILLIERS cedex